



INFO CSE MED

27 juin 2024

TÉLÉTRAVAIL

La **CFDT** est signataire du nouvel accord chez LCL qui entrera en vigueur le 1er juillet. Avant même sa mise en application, il fait déjà couler de l'encre. La **CFDT** a d'ores et déjà interpellé la Direction sur des dérives, notamment l'obligation de compléter une fiche afin de faire un compte rendu de son activité lors d'une journée de télétravail.

Cette organisation n'ayant nullement été abordée lors des négociations, et n'étant pas inscrite dans l'accord, nous réfutons totalement cette obligation qui s'apparente tout simplement à du "flicage".

La CFDT restera vigilante quant à la bonne application et le respect de cet accord tout en tenant compte des problématiques quotidiennes que peuvent rencontrer les agences (absences, postes à découvert, congés).

Le 13 septembre dernier, la Cour de cassation a suppléé l'inertie du législateur en mettant en conformité le droit français avec le droit européen en matière d'octroi de droits à congé payé. Quand LCL va-t-il régulariser la situation concernant les **droits acquis pendant les périodes de maladie** ?

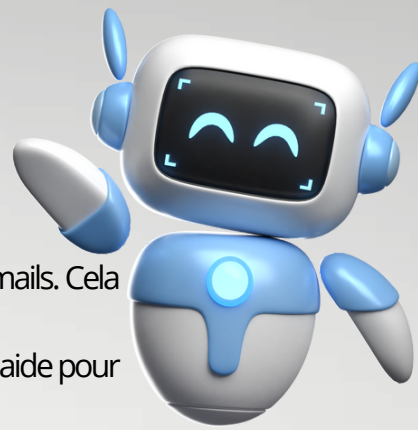
A cette question la réponse reste la même depuis ces derniers mois : La direction entend respecter ses obligations en matière de réglementation sur les congés payés.

LCL semble toujours dans l'attente des directives qui devraient être annoncées par la direction de CASA". En espérant que cela soit plus rapide que le versement de notre future potentielle et hypothétique PPV !

Si vous êtes concerné et souhaitez être accompagné dans vos démarches, contactez vos élus CFDT.



Aria je t'aime, un peu, beaucoup ... pas du tout ?



On aime ou on n'aime pas mais Aria reste avant tout un outil d'aide à la rédaction de vos mails. Cela ne doit pas devenir une contrainte, ni même une obligation.

Certains collègues en font la promotion alors que d'autres disent ne pas avoir besoin d'une aide pour répondre à un client.

Pour la **CFDT**, "on est libre que tant qu'on a le choix". Ce qui importe c'est de pouvoir disposer de cet outil sans que celui-ci ne devienne une injonction supplémentaire !

Faites-nous remonter vos ressentis à propos de cet outil.

ADIEU IMPRIMANTES...



Dans le cadre de la "Trajectoire zéro papier", la direction procède actuellement au retrait, sur l'ensemble du périmètre, des imprimantes anciennes restant dans les agences. La Direction souhaite conserver uniquement la MFP et une imprimante à l'accueil.

La CFDT a alerté la direction sur les difficultés que rencontrent, trop souvent, les collègues du réseau avec les imprimantes multifonctions. Ces "anciennes" imprimantes restaient des alternatives pour pallier aux pannes récurrentes de ces machines.



Du 27 Juin au 10 Juillet 2024, vous pourrez participer à l'augmentation de Capital réservée aux salariés du Groupe Crédit Agricole.

Avec la décote de 20%, vous pourrez faire l'acquisition d'actions au prix de 11,17€. Il ne faudra pas oublier que votre investissement sera bloqué jusqu'au 31 Mai 2029 (sauf débloccage anticipé, voir sur site AMUNDI PEE).

**L'ÉQUIPE CFDT SOUHAITE À NOS COLLÈGUES JUILLETISTES DE
BELLES VACANCES ! PROFITEZ-EN BIEN !**

Vos élus CFDT à ce CSE :



Nathalie CHABRAND 06 28 35 09 03 / Ludovic MARTIN 06 45 50 43 73 / Christelle FAMILIAR 06 03 15 78 66 /
Estelle PARMENTELAT 06 29 46 32 12 / Frédéric FIOL 06 16 96 24 64

Représentante Syndicale : Angélique BLANCHE 06 31 07 54 30